



Information de l'ANSM

16 juin 2025

Information destinée aux sages-femmes, médecins généralistes, gynécologues, endocrinologues, radiologues, neurologues et neurochirurgiens



Désogestrel et risque de méningiome : recommandations

Contraceptions concernées

Pilules à base de désogestrel 75µg seul : Antigone, Cerazette, Elfasette, Optimizette, et autres génériques des laboratoires Biogaran, Cristers et Sandoz

Par extrapolation

Pilules combinées désogestrel 150 µg / ethinylestradiol : Desobel, Mercilon, Varnoline et Varnoline continu, et autres génériques des laboratoires Biogaran, EG labo, Viatris

Implant contraceptif sous-cutané : Nexplanon

Le contraceptif au désogestrel seul (75 µg) augmente le risque de méningiome.

Ce risque augmente avec la durée d'utilisation : **quel que soit l'âge, il apparaît au-delà de 5 ans d'utilisation** (risque multiplié par 1,7) et est multiplié par 2 au-delà de 7 ans. Pour les **femmes de plus de 45 ans**, ce risque apparaît **dès la première année d'utilisation.**

Le risque identifié est très inférieur à celui observé avec Androcur (acétate de cyprotérone), Lutéran (acétate de chlormadinone), Lutényl (acétate de nomégestrol) et leurs génériques, ainsi que Colprone et Depo Provera. Cependant, **en cas d'exposition antérieure à l'un de ces progestatifs, le risque devient significatif dès la première année d'utilisation** du désogestrel seul 75 µg.

Par mesure de précaution, nous étendons les recommandations ci-dessous, initialement émises pour le désogestrel 75 µg, aux pilules combinées à base de désogestrel 150 µg et à l'implant contraceptif Nexplanon.

Recommandations de prescription et de suivi des personnes prenant du désogestrel

Dans quels cas faire réaliser une IRM cérébrale ?

- **À l'instauration du traitement par désogestrel**, en cas d'**exposition antérieure** de plus d'un an à un ou plusieurs **progestatifs à risque** de méningiome (Androcur, Lutéran, Lutényl et leurs génériques, ainsi que Colprone et Depo Provera), conformément aux recommandations d'octobre 2023.
- **À tout moment, en cas de signes évocateurs de méningiome** : maux de tête persistants, troubles visuels, faiblesse musculaire, troubles de l'équilibre, troubles du langage, perte de mémoire, épilepsie nouvelle ou aggravée.

Lors de la réévaluation de la contraception, **chez des femmes de plus de 45 ans** ou en cas **d'utilisation prolongée durant plus de 5 ans** d'une contraception à base de désogestrel, vous devez **informer les patientes de l'augmentation du risque** de méningiome associé à ce contraceptif.

Après 45 ans, **réévaluez la pertinence du maintien d'une contraception par désogestrel** compte tenu du risque de méningiome et évitez de prescrire des associations oestro-progestatives en relais, au regard du risque de thromboembolie veineuse ou artérielle associé.

Le désogestrel a une autorisation de mise sur le marché dans la contraception uniquement et **ne doit pas être utilisé comme traitement hormonal de substitution** au moment de la ménopause.

Recommandations générales

Nous rappelons que la contraception doit être revue régulièrement au regard de l'âge, des antécédents médicaux, du mode de vie et des choix de la personne.

Avant toute prescription ou changement de contraception hormonale progestative, **vérifiez les traitements antérieurs par progestatifs utilisés par votre patiente** ainsi que leur durée d'utilisation. Cet « inventaire hormonal » permet d'**évaluer l'exposition aux progestatifs** au cours de la vie et de prescrire la contraception la plus adaptée au regard du risque de méningiome.

En cas d'antécédent de méningiome ou de méningiome existant, **un traitement progestatif ne doit pas être utilisé** sauf exception, à discuter de façon pluridisciplinaire (gynécologue, neurochirurgien, endocrinologue...).

Le diagnostic d'un **méningiome** doit conduire à l'**arrêt définitif du traitement progestatif** (sauf exception à discuter en pluridisciplinarité).

Un **avis neurochirurgical est requis** pour déterminer si une intervention chirurgicale est nécessaire ou non.

Informations sur les données à caractère personnel recueillies et traitées par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

Cet envoi est effectué par l'ANSM dans le cadre de l'exercice de ses missions, et notamment celles prévues à l'article L.5312-4 du code de la santé publique, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vos coordonnées ont été extraites par l'ANSM à partir de la base de données de l'ASIP. L'accès à vos données est exclusivement réservé à l'envoi de messages sanitaires de sécurité et de bon usage des produits de santé et est couvert par des mesures de sécurité permettant d'assurer leur intégrité et leur confidentialité pour toute la durée de leur traitement. L'ANSM conservera vos données personnelles à l'issue de l'envoi de ces messages uniquement pour des raisons de preuve et d'archivage conformément au RGPD. Si vous souhaitez modifier l'adresse mail utilisée, vous devez prendre contact avec votre Ordre professionnel qui est en charge de la mise à jour des coordonnées au niveau de l'annuaire santé, ou avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS), via l'adresse suivante : monserviceclient.annuaire@asipsante.fr.

Vous disposez des droits prévus à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et notamment du droit d'accès et de rectification de vos données. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès de notre déléguée à la protection des données, par demande écrite, en y joignant un justificatif d'identité comportant votre signature à l'une des adresses suivantes : ANSM, déléguée à la protection des données, 143-147, bd Anatole-France 93285 SAINT DENIS Cedex ou dpo@ansm.sante.fr.